

qui a cependant une valeur commerciale, et 554,646 milles carrés de jeune bois, qui, s'il est protégé contre le feu et autres ennemis, deviendra éventuellement du bois marchand. Toute cette superficie est située de manière à être actuellement exploitable commercialement. Le reste, soit 285,574 milles carrés, est considéré comme inaccessible ou dans des circonstances actuelles le classant comme inexploitable avec profit. Comme résultat des améliorations constantes et inévitables dans le mode d'exploitation forestière, telles que l'extension des terres occupées et le progrès des facilités de transport, la rareté plus grande des produits forestiers et une demande grandissant encore plus rapidement pour ses produits, provenant du développement de l'industrie et de la découverte d'autres usages pour le bois ainsi que l'amélioration dans les méthodes, l'outillage et les machines employées dans les opérations forestières ainsi que les transformations des produits forestiers, la plus grande partie de ces forêts aujourd'hui inaccessibles deviendront tôt ou tard commercialement exploitables.

Au Canada pris dans son ensemble, 6.6 p.c. de toutes les forêts ont été consacrées en permanence à la production forestière. Avant le transfert des ressources naturelles aux provinces de l'Ouest en 1930, quelque 33,023 milles carrés de cette étendue réservée constituaient les forêts nationales. La plupart de celles-ci sont continuées comme forêts provinciales. En Colombie Britannique, les réserves forestières et les parcs couvrent 11,890 milles carrés; en Ontario 23,855 milles carrés et en Québec 9,489 milles carrés, faisant un total de 78,257 milles carrés.

De la superficie totale des forêts, 9.6 p.c. ont été concédées en permanence à des individus ou à des corporations. Des 13.2 p.c. de la superficie détenue par la Couronne, le droit de coupe a été concédé par contrat ou licence. Jusqu'à date, 77.2 p.c. restent inaliénées. On peut dire que 90.4 p.c. des forêts du Canada sont encore la propriété de l'Etat ou ne sont soumises qu'à quelques privilèges temporaires concédés aux détenteurs de limites, mais peuvent en aucun temps être replacées sous le contrôle du gouvernement et consacrées à la production forestière.

Volume de bois debout.— En 1928, le volume de tout le bois debout au Canada est estimé à 224,304 millions de pieds cubes, dont 177,362 millions de pieds cubes consistaient en conifères et 46,942 millions de pieds cubes en bois feuillus.

En 1924-1928 on a tiré annuellement de ces forêts pour l'industrie 2,000 millions de pieds cubes des essences conifères et 900 millions de pieds cubes de bois dur. La perte par le feu est estimée à 240 millions de pieds cubes de conifères et 60 millions de pieds cubes de bois dur. Bien qu'il n'y ait eu guère d'épidémie par les insectes ou les maladies fongueuses, deux infestations locales de l'arpen-teuse de la pruche ont été détournées avec succès au moyen des pulvérisations de poison par les avions, en Ontario et Québec. Néanmoins, il y a une perte constante et considérable due aux insectes et à la carie. En l'absence de toutes données précises permettant d'estimer les pertes provenant de ces causes, on a présumé qu'elles égalaient à peu près celles causées par le feu — peut-être 800 millions de pieds cubes. L'appauvrissement total durant ces cinq années est donc estimé à 4,000 millions de pieds cubes. Personne ne peut dire jusqu'à quel point ces pertes ont été compensées par le jeune bois, mais si l'on considère la prépondérance du jeune bois dans la reproduction on se rend compte qu'il y a eu une perte considérable de bois marchand.